



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

#### **OJ N°44 - Partenariats et équipements culturels.**

**Attribution de subventions, au titre de l'année 2019, au profit de diverses structures culturelles.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

#### PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

#### PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°44 - Partenariats et équipements culturels.**  
**Attribution de subventions, au titre de l'année 2019, au profit de diverses structures culturelles.**

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE.

Mes chers collègues,

Dans le cadre de sa compétence « Culture » et faute de disposer d'une école de musique intercommunale, l'ancienne Communauté de Communes Nive-Adour attribuait, chaque année, des subventions à six associations d'enseignement musical implantées sur son territoire, permettant ainsi aux habitants d'avoir accès à un enseignement musical de proximité et de qualité, à des prix accessibles, et dans un répertoire varié (instruments traditionnels basques, batterie-fanfare, formation musicale, guitare, piano, chant, accordéon).

En 2017 et 2018, afin de ne pas priver les habitants du bénéfice de cet enseignement de proximité, et de maintenir des prix accessibles, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a maintenu le soutien financier aux six associations.

Dans le cadre de sa compétence facultative en matière de Partenariats culturels, prise en novembre 2018, et englobant les enseignements artistiques, la Communauté d'Agglomération a relancé, en partenariat avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, son projet de création d'une structure d'enseignement artistique à l'échelle du pôle territorial Nive-Adour, qui devra être labellisée par le schéma départemental des enseignements artistiques.

Dans l'attente de la création de cette future entité, il est proposé de maintenir, pour l'année 2019, les aides financières aux six associations d'enseignement musical du pôle territorial Nive-Adour.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Individualisation et attribution des subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire » et d'« Autorisation de signer les conventions financières en faveur des associations ainsi que leurs avenants »,

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer, au titre de l'année 2019, les subventions suivantes au profit de diverses associations d'enseignement musical :

Attributaire / objet	Montant proposé	Commentaires
Association musicale du Val d'Adour	4 800 €	Projets de formation musicale et d'apprentissage d'instruments
Le réveil Urtois	1 500 €	
Hiriburuko Uhaina	1 200 €	
Musique chant et danse	600 €	
Banda Les Joyeux	300 €	
Leinua Txaranga	300 €	
<b>TOTAL</b>	<b>8 700 €</b>	

- approuver les termes des conventions correspondantes ci-annexées, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019 – Chapitre 65 – Nature 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 52 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne participe pas au vote : 0  
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,  
mois et an que dessus et le présent  
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire  
Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.  
Publié le : 18 octobre 2019.